

Compte-rendu de mandat

Conseil d'administration de l'université de Tours

Lundi 9 novembre 2009 par les élus des listes UPUP-UPC (snesup-fsu, sncs-fsu, slu,...)
jean fabbri et bernard banoun

- 1) A notre demande (BB et JF) le procès verbal officiel du conseil d'administration de septembre est modifié sur plusieurs points : concernant la récupération par la section 11 (anglais) du CNU d'un poste redéployé vers une autre section, mentionnant notre revendication des emplois nécessaires pour l'intégration partielle des formations d'infirmiers dans le LMD. En outre nous faisons préciser le refus explicite du président L. Vaillant de soumettre au vote du CA le dispositif proposé par le CS pour alléger la charge d'enseignement des nouveaux Maîtres de Conférences. Nous demandons qu'un débat soit organisé en CA sur le fonctionnement du CTP.
- 2) Le CA est informé par le président de la prochaine visite (1^{er} décembre) d'un groupe d' « experts » pour évaluer le fonctionnement administratif de l'université dans la perspective du contrat quadriennal. **Jean Fabbri intervient pour interroger la composition de ce groupe qui ne comporte pas d'élus et manifestement ignore la dimension collégiale. Il rebondit sur cet aspect en déplorant les conditions de travail des élus : une avalanche de fichiers envoyés aux noms hermétiques (annexe 55,..), non documentés ...et incomplets (en matière budgétaire), ne permettent pas de préparer les débats du CA.** [débats auxquels sur les 31 membres, et sur une séance qui a duré plus de 4h, la plus grande partie des élus des « listes Vaillant » s'abstient de toute intervention]
- 3) L'université de Tours et le handicap : l'ensemble des enjeux est présenté par le vice-président F. Montigny tant côté chiffres, pour ce qui est connu, une centaine d'étudiants dont une quinzaine avec des handicaps lourds, 13 personnels de l'université. Le point est fait sur des travaux et des équipements spécifiques. Nous demandons une étude-bilan sur les évolutions de la présence d'étudiants handicapés entre le lycée et l'université.
- 4) Modifications statutaires de trois ordres
 - Statuts et annexe des statuts de l'université : conditions de convocation du CA en cas d'absence de quorum et précision sur la composition des CSDP dans le cas de postes au sein des composantes IUT et Polytech
 - Statut de la fondation. Le ministère a demandé la modification des statuts. Nous demandons le volume collecté : à peine 100 000 euros.(4 votes contre –qui expriment le refus de cette logique de désengagement de l'Etat : BB, JF, UNEF, UNATOS)
 - Statut du PRES : le ministère demande aussi la modification des statuts pour faire retirer une mention que la CA de Tours avait adopté à notre demande « **les membres du CA du PRES désignés par l'université de Tours doivent faire partie de la communauté universitaire de Tours** », le nom du PRES est aussi modifié pour adopter celui soutenu par la Région et adopté par l'université d'Orléans (5 contre).
- 5) Budget A. Roncin présente la répartition des masses budgétaires qui fait apparaître quelques chiffres intéressants : augmentation des inscrits à l'université de Tours en 2009/2010 (+8%), 82 contrats doctoraux = 2,2 M d'Euros, PEDR/PES = 730 600 Euros, TP=TD coûte 250 000 euros (mais tout n'est pas compensé), 35 ATER, 18 lecteurs = 461 000 euros, 82 allocataires....et, **en réponse à une question de JF : le coût de la décharge d'un tiers de service pour les 33 MC recrutés en sept 2009 correspondrait à moins de 75 000 euros !**

Nous intervenons pour dévoiler le trompe l'œil généré par le passage aux « Responsabilités et Compétences élargies » qui fait passer la masse salariale des titulaires dans le budget de l'université et change, bien sûr, l'ordre de grandeur du budget. Il ne s'agira pas de crier victoire si les personnels sont payés et si l'université est chauffée ! Nous demandons que le CA et le CS dispose au plus vite des chiffres précis donnant la ventilation passée selon les sections du CNU et les grades de la PEDR.

L. Dolivet (UNEF) se réjouit de la disparition des frais d'inscription illégaux.

E. Lesigne constate une augmentation sensible du nombre de personnels BIATOS dans les services centraux (SPRH,...) et demande si cela va continuer. Réponse : non.

La répartition des masses est adoptée (1 abst UNEF, 2 refus de vote BB JF)

6) Primes de Charges Administratives : le tableau des fonctions « donnant droit » et du montant des primes est proposé. R. Coudert demande une augmentation sensible du montant prévu pour les chefs de département d'IUT. **Pour Jean Fabbri ces débats illustrent le caractère pernicieux de la logique des primes, comme d'ailleurs le côté opaque de certaines missions et des chargés de... Il réclame la mise en débat dans l'université autour du référentiel des activités des enseignants-chercheurs (à compléter pour les enseignants) associé au nouveau décret statutaire qui doit prendre en charge la diversité des activités et prévoir des allègements de service liés.** L.V. s'engage à un travail via le CTP courant 2010 sur ce tableau. Vote (3 contre BB, JF, Coudert, 3 abst)

7) Bilan des récents CS et CEVU : le mode de calcul de la part variable des dotations « recherche » des labos est toujours contesté par son caractère non qualitatif.

Un bref conseil d'administration restreint a suivi. A fait débat la composition de la commission en charge du recrutement de PRAG dans une UFR. **Jean Fabbri est intervenu pour que seuls en soient membres des enseignants et enseignants-chercheurs. Ce principe a été adopté.**